
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 26 AVRIL 2014

Nombres de membres en exercice : 8
Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 8
Date de la convocation : 16/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 26 avril à 10 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : ODIN Catherine

Monsieur le Maire ouvre la Séance

Mme Catherine ODIN est désigné secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 4 avril 2014.

Budget :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Catherine ODIN, 1^{er} adjointe, approuve les comptes administratifs 2013 pour les montants suivants :

Commune

<i>Fonctionnement</i> Dépenses	165 915.80	<i>Investissement</i> Dépenses	487 419.08
Recettes	194 557.64	Recettes	443 294.67
Excédent reporté	0.00	Restes à réaliser	209 400.00 en dépenses
Résultat de clôture	28 641.84		391 320.09 en recettes
		Déficit reporté	- 19775.97
		Résultat de clôture	- 63 900.38

Service de l'eau potable

<i>Fonctionnement</i> Dépenses	13 358.45	<i>Investissement</i> Dépenses	14 235.69
Recettes	20 914.17	Recettes	14 046.68
Excédent reporté	17 505.23	Reste à réaliser	29 800.00 en dépenses
Résultat de clôture	25 060.95	Reste à réaliser	11 288.00 en recettes
		Déficit reporté	38 340.73
		Résultat de clôture	38 151.72

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Budget :

- Approuve les comptes de gestion 2013, tenus par le Receveur Municipal.
- Approuve les affectations de résultats.
- Fixe les budgets primitifs 2014, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

Commune : Fonctionnement : 200 215.84 € Investissement : 434 151.09 €
Service eau: Fonctionnement : 45 870.78 € Investissement : 61 857.69 €

Taux des impôts locaux:

- Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuel, ce que le Conseil Municipal approuve :
 - Taxe d'habitation : 7.18%
 - Taxe foncière Bâti : 11.23%
 - Taxe Foncière Non Bâti : 50.94 %

Commissions communales :

- Les commissions communales sont organisées comme énoncé ci-dessous :
 - **Commission équipement (voirie, réseau eau, électricité, cimetière)** : Jean VERMOREL (responsable), Yves CROZET, Roger VERMOREL, Michel ISNARD.
 - **Commission patrimoine et bâtiments communaux** : Catherine ODIN (responsable), Jean VERMOREL, Marie-Yvette DELAYE, Corentin ODIN, Simone LABROSSE.
 - **Commission Social, culture, tourisme, sport (fleurissement, bibliothèque, agor-espace, enfance, ..)** : Simone LABROSSE (responsable), Catherine ODIN, Corentin, ODIN, Marie-Yvette DELAYE, Michel ISNARD.
 - **Commission Finances** : Yves CROZET (responsable), Catherine ODIN, Simone LABROSSE, Jean VERMOREL, Michel ISNARD, Marie-Yvette DELAYE, Roger VERMOREL.
- Ces commissions sont ouvertes également à des membres non élus parmi les habitants de Saint Germain la Montagne sur inscription volontaire.

CCID :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de proposer 24 personnes (12 titulaires, 12 suppléants), contribuables de la commune, pour composer la prochaine CCID, le service des impôts de Roanne désignera parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants :
 - **Titulaires** : Balandras Christian, Augay Jean-Noël, Boffet Eric, Briday Guy, Dumoulin Marc, Dubessy Stéphane, Lapoute Frédéric, Manivet Didier, Mazille Daniel, Joubert Anne-Marie, Desbat Vincent, Michel Jacky.
 - **Suppléants** : Bonneton René, Crozet Marie-Catherine, Mongin Jacques, Vermorel Guy, Haton René, Brossette Jeanine, Salembier Jacques, Odin Gilles, Leroy Christophe, Thusy Gilles, Vernay Cécile, Deuscht Carmen.

Frais de Chauffage des logements communaux:

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la consommation de fioul pour l'hiver 2013-2014 soit 8 156 litre pour 7 368.11 € TTC et demande aux conseillers de valider la répartition proposée des charges en fonction du cubage de chaque appartement. Le fait que Monsieur Colas ne soit présent qu'à mi-temps dans le logement devra être pris en compte dans la répartition comme convenu au moment de la signature de son bail.
- La proposition suivante est validée : Monsieur MILLET : 950.00 €, Madame GERMAIN : 950.00, Monsieur COLAS : 400.00 €, Monsieur DESVARENNES : 900.00€.

Divers :

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service de remplacement du CDG42 qui peut mettre à disposition de la commune un agent en cas de besoin.
- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG pour la durée du mandat municipal.
- La commission social, culture, tourisme, sport se réunira le mercredi 7 mai à 20h30.
- Le fleurissement de la commune aura lieu le samedi 17 mai 2014. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Prochaine séance le vendredi 23 mai 2014.

Le Maire
Yves CROZET